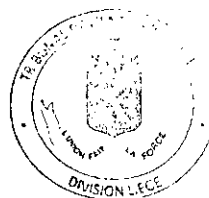


Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



23100816



25 JUL 2023

Greffé

N° d'entreprise : **0676 896 286**

Nom

(en entier) : **DC&J CREATION**

(en abrégé) : **DCJ**

Forme légale : **SC**

Adresse complète du siège : **Quai Godefroid Kurth 10 - 4020 Liège**

Objet de l'acte : **Nomination/renouvellement des administrateurs**

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants :

VERSUS PRODUCTION SRL représenté par Jacques-Henri BRONCKART. Son mandat prendra effet le 12/06/2023 pour une durée déterminée et se terminera donc le 11/06/2029, sous réserve de réélection.

INVER INVEST SRL représenté par Jacques-Henri BRONCKART. Son mandat prendra effet le 12/06/2023 pour une durée déterminée et se terminera donc le 11/06/2029, sous réserve de réélection.

Le mandat de Jacques-Henri BRONCKART prendra effet le 12/06/2023 pour une durée déterminée et se terminera donc le 11/06/2029, sous réserve de réélection.

Le mandat de Jérôme TELLIN prendra effet le 12/06/2023 pour une durée déterminée et se terminera donc le 11/06/2029, sous réserve de réélection. Il sera également l'administrateur-délégué.

THEATRE DE LIEGE ASBL représenté par Hélène CAPELLI et Serge RANGONI. Leur mandat prendra effet le 12/06/2023 pour une durée déterminée et se terminera donc le 11/06/2029, sous réserve de réélection.

ATELIER THEATRE JEAN VILAR ASBL représenté par Emmanuel DEKONINCK et Alain ABTS. Leur mandat prendra effet le 12/06/2023 pour une durée déterminée et se terminera donc le 11/06/2029, sous réserve de réélection.

CENTRE D'ART VOCAL ET DE MUSIQUE ANCIENNE ASBL (CAVEMA) représenté par Jean-Marie MARCHAI et Patricia WILENSKI. Leur mandat prendra effet le 12/06/2023 pour une durée déterminée et se terminera donc le 11/06/2029, sous réserve de réélection.

Cette décision est prise à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour ayant été traité, la séance est levée à 16h30 après lecture et approbation du présent procès-verbal et de ses annexes.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/08/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).